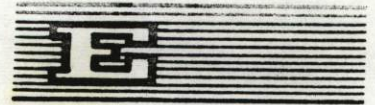




**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.  
GENERALE

E/CN.14/RES/251(XI)  
1er mars 1973

Original : FRANCAIS/  
ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Onzième session;  
Deuxième réunion de la Conférence des ministres  
Accra, 19-23 février 1973

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES

251(XI). Date et lieu de la douzième session de la Commission  
(Troisième réunion de la Conférence des ministres)

La Conférence des ministres,

Rappelant les dispositions des résolutions 130(VII) et 188(IX) de la Commission, en date du 22 février 1965 et du 10 février 1969, respectivement, et de l'article 1 a) de son Règlement intérieur,

Ayant considéré et accepté l'invitation du Gouvernement de la République du Kenya à tenir la douzième session de la Commission (troisième réunion de la Conférence des ministres à Nairobi,

1. Recommande que la douzième session de la Commission soit tenue en 1975;

2. Demande au Secrétaire exécutif de fixer la date de la session, après avoir dûment consulté le Gouvernement de la République du Kenya et le Président de la deuxième réunion de la Conférence des ministres.

171ème séance,  
22 février 1973.